

Curriculum de la filière de formation postgrade

« Cursus en psychologie de l'enfance et de l'adolescence de l'Association Suisse de Psychologie de l'Enfance et de l'Adolescence (ASPEA) »

délivrée par

la Formation des Associations Romandes et tessinoise des Psychologues (FARP)

Version d'octobre 2025

1. Introduction

Ce document décrit la formation postgrade « Cursus en psychologie de l'enfance et de l'adolescence ASPEA-FARP », sa mission, sa structure, les aspects organisationnels et ses exigences.

Ce document s'appuie sur le Règlement d'études et le Règlement d'évaluation et d'examen du Cursus en psychologie de l'enfance et l'adolescence ASPEA. Tous les documents sont publiés sur le site internet de la FARP (<https://www.farp.ch/cursus/psy-enfant-ado-aspea>) et les sites internet de l'Association Suisse de Psychologie de l'Enfance et de l'Adolescence (ASPEA) et de la Fédération suisse des psychologues (FSP) y font référence.

Contact pour les demandes d'informations complémentaires sur la formation postgrade : FARP, Rue du Petit-Chêne 38, 1003 Lausanne – 021 323 12 14 – cursus.aspea@farp.ch

2. Mission

L'Association Suisse de Psychologie de l'Enfance et l'Adolescence (ASPEA) propose un cursus de formation post-grade menant au titre de spécialisation FSP depuis 1997. Le cursus a fait l'objet d'une ré-évaluation complète par la FSP, qui a abouti en 2020.

Depuis 2010, la FARP et l'ASPEA collaborent au sujet de la formation en Romandie.

Dès le 01.09.2025, sur mandat de l'ASPEA, le cursus réévalué est mis en œuvre en français et en Suisse romande par la FARP.

Conformément au Profil professionnel élaboré par la FSP, ce cursus vise à fournir aux psychologues les connaissances et compétences nécessaires pour travailler auprès des enfants et des adolescent·e·s. Les psychologues de l'enfance et l'adolescence peuvent être amené·e·s à travailler dans différents contextes (services publics de psychologie scolaire, services publics de pédopsychiatrie, écoles spécialisées, écoles privées, fondations, associations, cabinets privés, etc) et avoir différents types d'activités.

Pour les contenus enseignés, les méthodes didactiques et les aspects organisationnels de la filière de formation postgrade, la FARP et l'ASPEA s'appuient sur les principes directeurs ci-dessous :

- La formation postgrade aborde les connaissances qui doivent être maîtrisées pour l'exercice de la fonction de psychologue de l'enfance et de l'adolescence. Elle doit servir aux personnes en formation à mieux comprendre leur pratique courante et les expériences professionnelles accumulées au fil des ans, grâce à une réflexion systématique et à la prise en compte des connaissances scientifiques actuelles. Elle doit aussi leur permettre d'acquérir des connaissances approfondies et de nouvelles compétences pratiques.
- Les psychologues de l'enfance et l'adolescence sont des expert·e·s du développement de l'enfant et l'adolescent et de ses troubles. Ils·elles ont une connaissance étendue de l'évaluation et de la prise en charge et portent une attention particulière au contexte dans lequel évolue le·la jeune. Ils·elles collaborent activement avec le réseau pluridisciplinaire et interinstitutionnel.

- Ce cursus se veut modulaire, pour s'adapter aux différents types de pratique, tout en créant une identité de psychologue de l'enfance et l'adolescence avec des compétences transverses, centrées notamment sur l'examen psychologique. Le contenu de la formation peut être personnalisé en fonction des intérêts des personnes en formation et des exigences propres à leurs champs d'intervention, dans le respect des standards de qualité applicables.
- Cette formation postgrade reflète non seulement la grande diversité du domaine de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence, mais donne aussi lieu au développement de perspectives novatrices.
- Au-delà des connaissances théoriques et pratiques qu'elle dispense, la formation postgrade doit inciter au développement de la personnalité et de l'identité (professionnelle) des personnes en formation.
- À la fin de leur formation postgrade, les titulaires du titre de spécialisation sont tenu·e·s de suivre une formation continue régulière dans les domaines thématiques mentionnés dans le présent cursus, conformément aux principes directeurs de la FSP en la matière.

3. La formation postgrade en bref

Le « Cursus en psychologie de l'enfance et l'adolescence ASPEA-FARP » s'adresse à des psychologues francophones. L'objectif de la formation postgrade est de doter ses diplômé·e·s des aptitudes professionnelles et relationnelles nécessaires pour exercer l'activité de psychologue de l'enfance et l'adolescence de façon compétente et sous leur propre responsabilité.

La formation postgrade est délivrée par la FARP, à Lausanne et en Suisse Romande, et dure en général entre 3 et 6 ans.

La formation postgrade comprend au total 700 unités, réparties dans les volets suivants :

Pratique clinique	Équivalent de 2 ans à 80%, dans une institution spécialisée en psychologie de l'enfance et l'adolescence (à min 40%)
Connaissances et savoir-faire	500 unités , réparties en 5 domaines : <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluation du développement de l'enfant et l'adolescent 2. Évaluation du contexte 3. Interventions auprès d'enfants et adolescents 4. Interventions dans l'environnement 5. Thèmes transversaux
Activité d'élaboration de la pratique	200 unités : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Supervision (80u) ▪ 2 rapports de cas (validés pour 20u) ▪ 2 colloques (validés pour 50u) ▪ Travail de recherche pratique (50u)

Il s'agit d'un **cursus modulaire/individuel**, permettant de personnaliser les volets « Connaissances et savoir-faire » et « Supervision » de la formation.

4. Inscription et déroulement de la formation postgrade

Peuvent être admis au Cursus ASPEA-FARP les personnes ayant obtenu un Master en psychologie dans une haute école suisse ou disposant d'un diplôme étranger en psychologie reconnu comme équivalent par la Confédération

L'inscription au Cursus se fait sur le site de la FARP, en complétant le formulaire d'inscription et joignant les documents suivants :

- Lettre de motivation
- CV
- Justificatifs attestant que les conditions d'admission sont remplies (copie du master en psychologie et équivalence de la PsyCo, en cas de diplôme étranger)

Les candidat·e·s remplies les conditions d'admission sont invité·e·s à un entretien. La décision d'admission est ensuite communiquée par écrit. Suite à l'admission, un contrat de formation est conclu entre l'ASPEA, la FARP et la personne en formation.

Les personnes en formation gèrent le déroulement de leur formation postgrade selon le rythme souhaité ; ils·elles s'inscrivent aux éléments de formation prévus dans le cursus

5. Pratique professionnelle

Les personnes en formation exercent en tant que psychologue auprès d'enfants et d'adolescent·e·s.

Les personnes en formation justifient au terme de leur cursus d'une pratique clinique équivalente à au moins 2 ans à 80% dans une institution spécialisée en psychologie de l'enfance et de l'adolescence, effectuée durant la formation postgrade. En cas d'emploi à un taux d'activité inférieur, la pratique clinique est prolongée en conséquence. Le taux d'occupation ne doit en règle générale pas être inférieur à 40%.

Les objectifs de la pratique clinique sont :

- a. Expérience pratique de la consultation psychologique et du bilan psychologique auprès d'enfants et d'adolescents, en tenant compte du contexte (évaluation) ;
- b. Expérience pratique d'accompagnement et de suivi psychologique auprès d'enfants et d'adolescents et leur famille (intervention) ;
- c. Accumulation d'une expérience professionnelle au contact de bébés, jeunes enfants, enfants et adolescents (différents âges) et leur famille présentant un large éventail de problématiques et troubles psychosociaux et/ou psychiques, ainsi que la planification, la mise en œuvre et l'évaluation du processus clinique ;
- d. Collaboration pluridisciplinaire avec d'autres catégories professionnelles dans des institutions de formation, de santé, de justice et d'affaires sociales relatives à l'enfance et l'adolescence.

Sont considérées comme des institutions spécialisées en psychologie de l'enfance et de l'adolescence des organisations qui conseillent et accompagnent les parents, les familles, les enfants et les adolescents, sur une base scientifiquement fondée, pour les questions et problématiques concernant les enfants et les adolescents.

Exemples :

- Institutions de formation de droit privé et public : services de psychologie scolaire, centres de conseil en éducation, écoles, garderies
- Institutions socio-pédagogiques de droit privé et public : écoles spécialisées, institutions de protection de l'enfance et de l'adolescence telles que des foyers d'accueil
- Institutions de santé de droit privé et public : cliniques médicales et psychiatriques qui traitent des enfants et des adolescents
- Cabinets privés de psychologie de l'enfance et de l'adolescence

6. Connaissances et savoir-faire

Le volet «Connaissances et savoir-faire» de la formation postgrade s'articule autour de cinq domaines thématiques. L'accent peut être mis sur des aspects précis en fonction des intérêts et des exigences professionnelles de la personne en formation. Le nombre d'unités requises doit être réparti dans les cinq domaines thématiques suivants, en respectant certains minima :

- | | |
|--|-----------|
| 1. Évaluation du développement de l'enfant et l'adolescent | (min 80u) |
| 2. Évaluation du contexte | (min 30u) |
| 3. Interventions auprès d'enfants et d'adolescents | (min 80u) |
| 4. Interventions dans l'environnement | (min 70u) |
| 5. Thèmes transversaux | (min 70u) |

Les formations sont à choisir parmi :

- les séminaires FARP relatifs à la population enfant-ado ;
- la « Formation FARP Enfant-Adolescent », optionnelle, sous la forme de 3 modules d'une année, parcours structuré d'environ 300 unités conçu spécifiquement pour les psychologues effectuant le Cursus ASPEA-FARP. Une nouvelle volée débute en principe chaque année ;
- des formations proposées par d'autres instituts, qui figureront sur la liste dynamique sur le site FARP.

Domaine 1 :	Évaluation du développement de l'enfant et l'adolescent
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Phases et dimensions du développement pendant l'enfance et l'adolescence - Facteurs d'influence individuels et sociaux sur le développement des enfants et des adolescents - Événements critiques pour le développement des enfants et des adolescents - Méthodes de diagnostic destinées à l'analyse et à l'évaluation des états et des processus de développement cognitifs et affectifs dans le champ d'application en de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence (analyse de la demande, premier entretien, anamnèse, testing et évaluation clinique, diagnostic, restitution des résultats et rédaction de rapport) - Connaissance des systèmes de classification pour l'évaluation du développement (CIM, DSM, CIF) - Pertinence de l'implication des enfants et des adolescents et de leur système de références (famille, réseau, etc) dans le processus de diagnostic - Principaux troubles du développement chez l'enfant et l'adolescent, notamment atteintes physiques et psychiques, et troubles du développement de la personnalité
Objectifs didactiques	<p>Les personnes en formation connaissent et comprennent</p> <ul style="list-style-type: none"> - les différentes phases du développement des enfants et des adolescents, ainsi que les tâches et les défis qui se posent à eux et à leur système de références - les facteurs d'influence individuels et sociaux sur le développement, sur lesquels elles savent mener une réflexion critique - les troubles du développement les plus courants chez les enfants et les adolescents selon les systèmes de classification tels que CIM, DSM et CIF - les principales méthodes de diagnostic destinées à déterminer les états et les processus de développement individuels, leurs implications, leurs limites et leurs possibilités
Durée minimale	80 unités

Domaine 2 :	Évaluation du contexte
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des configurations et des dynamiques des systèmes autour de l'enfant - Importance des hiérarchies, fonctions, relations de dépendance et autres systèmes - Méthodes de diagnostic destinées à l'évaluation du contexte en psychologie de l'enfance et de l'adolescence : analyse du fonctionnement familial et parental (éducation), analyse du fonctionnement de la classe (notamment observation en classe) et du cadre pédagogique de l'enseignant·e - Pertinence de l'implication des enfants et adolescents et leur système de référence dans le processus de diagnostic - Principaux dysfonctionnements des systèmes et leur importance pour le développement des enfants et adolescents
Objectifs didactiques	<p>Les personnes en formation connaissent et comprennent</p> <ul style="list-style-type: none"> - le·s contexte·s dans lequel·s évolue l'enfant et l'adolescent (la structure et le fonctionnement des systèmes) - les conditions favorables et les freins à son développement (les facteurs d'influence des conditions systémiques sur le développement des enfants et des adolescents) - les méthodes d'évaluation du contexte
Durée et étendue	30 unités

Domaine 3 : Interventions auprès de l'enfant et l'adolescent	
Contenus de la formation	<p>Les psychologues de l'enfance et l'adolescence ont besoin d'outils de conseil et thérapeutiques spécifiques. Il convient d'avoir connaissance d'un large éventail de méthodes d'intervention efficaces pour favoriser le développement des enfants et adolescents.</p> <p>Les différentes interventions et méthodes sont déclinées selon l'âge de l'enfant (bébé, jeune enfant/âge préscolaire, enfance/âge scolaire, adolescence) et la problématique (type de trouble, etc). Elles incluent les settings individuel et de groupe. Elles peuvent être ancrées dans différents référentiels théoriques et psychothérapeutiques.</p>
Objectifs didactiques	<p>Les personnes en formation connaissent et comprennent</p> <ul style="list-style-type: none"> - les possibilités et les limites des interventions auprès des enfants et des adolescents - les méthodes et les outils de conseil destinées aux enfants et adolescents - la façon d'adapter leurs interventions selon la problématique de l'enfant ou l'adolescent
Durée et étendue	80 unités

Domaine 4 : Interventions dans l'environnement	
Contenus de la formation	<p>La famille, l'école et l'entourage ont une influence considérable sur le développement des enfants et des adolescents, d'où l'importance majeure d'impliquer ces systèmes sociaux dans le travail psychologique effectué avec eux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration / travail avec les parents / la famille, guidance parentale (conseil en matière d'éducation), thérapie familiale - Collaboration avec les enseignant·e·s et les directions scolaires - Collaboration avec d'autres groupes professionnels, notamment des domaines de la formation, de la santé et de l'action sociale ; connaissance du réseau cantonal - Interventions en classe et programmes de prévention - Interventions psychologiques dans les situations d'urgence et de conflit
Objectifs didactiques	<p>Les personnes en formation connaissent et comprennent</p> <ul style="list-style-type: none"> - les formes de conseil familial et en éducation disponibles - les possibilités d'activation des ressources des systèmes - les interventions dans les petits et grands systèmes - les résistances des systèmes ; elles sont également en mesure de mettre en place des coopérations ciblées
Durée et étendue	70 unités

Domaine 5 : Thèmes transversaux	
Contenus de la formation	<p>Pour être efficaces, les interventions professionnelles des psychologues de l'enfance et de l'adolescence doivent s'inscrire dans un contexte social global. Une étude approfondie des questions et des valeurs politiques et sociales est indispensable à la planification et à la réalisation d'interventions efficaces dans la durée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questions et valeurs sociales en lien avec la psychologie de l'enfance et de l'adolescence - Questions de genre, migration, mondialisation, tendances - Approches historico-philosophiques - Cadre juridique (Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant, droit national et international des enfants et des adolescents), droit des assurances sociales - Institutions compétentes en matière de psychologie de l'enfance et de l'adolescence (autorités et organisations) - Exigences formelles et de contenu relatives aux rapports de cas et d'expertise rédigés dans le cadre de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence - Questions déontologiques et juridiques - Gestion du stress, résilience, salutogénèse, hygiène mentale du·de la psychologue - Intégration de méthodes et d'approches de différentes disciplines scientifiques
Objectifs didactiques	<p>Les personnes en formation connaissent et comprennent</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'importance du contexte socio-historique dans lequel les enfants et les adolescents évoluent, acquérant ainsi une vision d'ensemble des conditions socioculturelles - l'interaction entre leur propre santé psychique et celle des clientes et clients - les aspects déontologiques et juridiques liés à la psychologie de l'enfance et de l'adolescence - des techniques de transmission pédagogiques ciblées - les approches de disciplines connexes et d'autres domaines scientifiques applicables à la psychologie de l'enfance et de l'adolescence, qu'elles savent utiliser efficacement
Durée et étendue	70 unités

7. Activité d'élaboration de la pratique

Les psychologues en exercice doivent en permanence analyser, consigner, systématiser et communiquer leur expérience et leurs connaissances pratiques. Il s'agit aussi pour les praticiennes et praticiens d'affiner et d'améliorer les outils dont elles-ils ont besoin pour leurs interventions professionnelles. Cela favorise l'innovation, permet d'élargir ses compétences professionnelles et d'évaluer sa pratique.

7.1 Supervision

La supervision permet aux personnes en formation de découvrir différentes méthodes de travail relevant de la pratique de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence. Elle est l'occasion de mener une réflexion critique sur son propre travail, ainsi que d'élargir son expérience et ses compétences professionnelles. La supervision permet de prendre conscience des liens entre la théorie et la pratique, et de les analyser.

Au terme de leur cursus, les participant·e·s doivent justifier d'un minimum de 80 unités de supervision. Au moins 30 unités sont à réaliser en séances individuelles et 20 unités en séances en groupe.

Les superviseuses et superviseurs répondent en principe aux exigences suivantes :

- a. Titre de spécialisation FSP / titre postgrade fédéral en psychologie de l'enfance et de l'adolescence et
- b. Ayant au moins cinq ans d'expérience professionnelle après l'obtention du diplôme de formation postgrade et
- c. Justifiant d'une formation à la supervision reconnue par le cursus (formation à la supervision ou en coaching d'une durée minimum de 40 unités).

Peuvent être admis « sur dossier », jusqu'au 01.09.2028, des superviseuses et superviseurs répondant aux exigences suivantes :

- a. Titre postgrade fédéral en psychothérapie, psychologie clinique ou neuropsychologie, titre de spécialisation FSP en psychologie clinique ou neuropsychologie et
- b. avec au moins cinq ans d'expérience professionnelle confirmée et des compétences dans une activité psychologique en rapport avec la psychologie de l'enfance et de l'adolescence, après avoir terminé la formation postgrade.

Une liste des superviseuses et superviseurs reconnu·e·s est disponible sur le site Internet de la FARP.

La supervision par des supérieur·e·s ou des mandant·e·s direct·e·s ainsi que par des proches n'est pas admise.

En cas de supervision en groupe, le nombre maximal de personnes en formation est fixé à 6.

7.2 Rapports de cas

Au terme de leur cursus, les participant·e·s doivent rédiger deux rapports portant sur deux cas issus de leur pratique clinique, comprenant un minimum de 10h de contact/séances avec l'enfant, l'adolescent et sa famille et ayant été présentés en supervision individuelle.

Le rapport de cas doit constituer une analyse la plus complète et approfondie possible d'une situation clinique et décrit, d'une part, le déroulement du travail et, d'autre part, la voie choisie au préalable puis celle qui a été effectivement suivie dans la pratique.

L'une des situations fait l'objet d'un rapport détaillé, comprenant 15 à 20 pages, et l'autre un rapport synthétique, de 8 à 10 pages.

Pour chaque cas, le·la superviseur atteste que le cas a été présenté et discuté en supervision et ceci lors de séances en individuel.

Un des deux cas faisant l'objet d'un rapport (en principe le rapport détaillé) est présenté lors du colloque.

Les exigences relatives aux rapports de cas sont précisées dans le *Règlement d'évaluation et d'examen*.

7.3 Colloques

Le colloque a pour but d'approfondir les différents domaines de la formation et de dégager des liens entre ceux-ci. C'est aussi un lieu d'échange sur les expériences professionnelles et personnelles entre les personnes en formation ainsi qu'avec les spécialistes, ce qui permet d'approfondir la réflexion au sujet du rôle du·de la psychologue d'enfant et d'adolescent et des spécificités liées à cette pratique, sur la base des présentations de cas.

La participation à deux colloques est obligatoire. Le premier colloque est l'occasion de participer activement aux discussions relatives aux présentations d'autres participant·e·s. Durant le deuxième colloque, généralement en fin de formation, un cas issu de sa pratique clinique sera présenté et discuté et fera l'objet de la rédaction d'un rapport de cas (détailé ou synthétique). La présentation fait l'objet d'une évaluation.

Les exigences relatives à la présentation lors du colloque sont précisées dans le *Règlement d'évaluation et d'examen*.

7.4 Travail de recherche pratique

Les personnes en formation effectuent un travail de recherche pratique, correspondant à minimum 50 unités. Celui-ci est encadré et évalué par la Commission universitaire liant recherche et pratique (CURP).

L'employeur·se ou le·la mandant·e atteste de la durée (en unités) consacrée à la réalisation du travail d'élaboration de la pratique (préparation du projet, étude de la littérature, mise en place et réalisation, évaluation, etc). Un modèle d'attestation est fourni.

Annexe 1 : Pratique clinique

Institutions spécialisées en psychologie de l'enfance et de l'adolescence

Définition	Sont considérées comme des institutions spécialisées en psychologie de l'enfance et de l'adolescence des organisations qui accompagnent et conseillent les parents, les familles, les enfants et les adolescents, sur une base scientifiquement fondée, pour les questions et problématiques concernant les enfants et les adolescents.
Exemples	<ul style="list-style-type: none">- Institutions de formation de droit privé et public : services de psychologie scolaire, centres de conseil en éducation, écoles, etc- Institutions socio-pédagogiques de droit privé et public : écoles spécialisées, institutions de protection de l'enfance et de l'adolescence telles que des foyers, etc- Institutions de santé de droit privé et public : cliniques médicales et psychiatriques qui traitent des enfants et des adolescents- Cabinets privés de psychologie (et psychothérapie) de l'enfance et de l'adolescence
Engagement	<ul style="list-style-type: none">- Engagement en tant que psychologue- Activité clinique garantie- Encadrement par un·e professionnel·le qualifié·e- Supervision garantie de la pratique clinique par un·e superviseur·se interne ou externe
Domaines d'activité	<ul style="list-style-type: none">- Évaluation, conseil et accompagnement d'enfants et adolescents et leur famille présentant divers troubles psychosociaux et/ou psychiques- Planification, réalisation et évaluation d'interventions psychologiques préventives ou curatives- Collaboration avec des professionnels de différents secteurs (santé publique, affaires sociales, justice ou formation)- Tâches administratives en lien avec la fonction